

Guide d'utilisation Plateforme interactive de l'agrotourisme au Québec

- 1- [Présentation de l'outil](#)
- 2- [Accès à la plateforme](#)
- 3- [La section Recherche](#)
- 4- [La section Administration](#)

1- Présentation de l'outil

La plateforme interactive de l'agrotourisme au Québec se veut un outil interactif dédié à l'usage des conseillers et des producteurs agrotouristiques du Québec.

Plusieurs informations de nature publique sur les producteurs agrotouristiques s'y retrouvent; par exemple, les coordonnées de leur site agrotouristique, les moyens de visibilité et de promotion de leur entreprise, les productions qui sont mises en valeur, les produits que l'on y fabrique, etc. Ces données sont très utiles, tant pour appuyer un producteur agrotouristique dans ses démarches de démarrage, de diversification ou d'orientation de son entreprise que pour faire ressortir des statistiques du secteur de l'agrotourisme.

La plateforme donne également accès à des informations d'ordre plus général, qui sont disponibles directement à partir de la page d'accueil (sans code d'accès) que voici :

- Liste des responsables agrotouristiques du MAPAQ
- Liste des personnes-ressources des structures de concertation en agrotourisme au Québec
- Lien vers des informations technico-économiques
- Lien vers des guides et outils techniques

La plateforme interactive de l'agrotourisme au Québec est une version Web de la banque de données en agrotourisme qui existait au MAPAQ. Toutes les données qui s'y trouvaient ont été récupérées et intégrées à la plateforme. L'objectif de ce projet était de rendre ces données plus accessibles aux conseillers et aux producteurs agrotouristiques. La plateforme est donc un outil qui peut être consulté directement sur le Web à l'adresse suivante :

www.plateformeagrotourisme.qc.ca

Le côté interactif de l'outil se démontre par le fait que différents conseillers (MAPAQ, CLD, ATR, etc.) peuvent participer à la mise à jour des informations qui s'y retrouvent. De par leur contact « terrain » avec les producteurs agrotouristiques du Québec, ces conseillers sont des joueurs clés dans la bonification des informations que l'on retrouve dans la plateforme interactive de l'agrotourisme au Québec.

2- Accès à la plateforme

L'accès à la plateforme n'est pas ouvert à tous. Voici les types d'accès possibles :

2.1 Types d'accès

2.1.1 Accès producteurs

Pour les producteurs agrotouristiques qui font partie de la plateforme.

Ils ont accès à la consultation des données et il leur est aussi possible de modifier des informations de leur profil d'entreprise. En général, ils peuvent avoir accès à la plateforme en inscrivant leur NIM dans « nom d'utilisateur »; un mot de passe n'est pas nécessaire pour les producteurs. Si ce n'est pas le cas, ils doivent faire une demande à leur MAPAQ régional.

2.1.2 Accès collaborateurs externes

Pour les conseillers qui travaillent régulièrement avec des producteurs agrotouristiques.

Ils ont accès à la consultation des données mais également ils ont la possibilité d'inscrire ou de modifier des profils de producteurs agrotouristiques. Ces conseillers doivent faire une demande d'accès auprès de leur responsable régional en agrotourisme du MAPAQ. (Il est possible de faire une demande directement à partir du site Web.)

2.1.3 Accès visiteurs

Pour les conseillers agricoles qui travaillent, à l'occasion, avec des producteurs agrotouristiques. Ces conseillers ont accès à la consultation des informations seulement. (Il est possible de faire une demande directement à partir du site Web.)

2.1.4 Accès administrateurs

Pour les conseillers du MAPAQ responsables de l'agrotourisme dans leur région.

Ceux-ci ont accès à la consultation de la plateforme et il leur est aussi possible d'inscrire ou de modifier des informations de producteurs agrotouristiques. Ces conseillers sont également responsables de l'administration de certains aspects régionaux de l'outil.

2.1.5 Accès administrateur central

Il s'agit du même accès que celui des administrateurs, à l'exception que le central a accès aux entreprises de toutes les régions du Québec.

2.2 Pour avoir un accès à la plateforme

Il est possible de demander un accès visiteur ou collaborateur à la plateforme directement à partir de la page d'accueil du site en cliquant sur le lien *Je désire m'inscrire*. Une demande est alors envoyée au conseiller du MAPAQ responsable de la région administrative du demandeur. Un courriel envoyé au demandeur vient confirmer son accès à la plateforme.

3- La section Recherche

S'adresse aux producteurs agrotouristiques, conseillers externes, conseillers MAPAQ

3.1 Général

La section *Recherche* permet de rechercher une entreprise ou un groupe d'entreprises, par une recherche rapide ou par une recherche selon certains critères. Elle permet également de consulter des listes et des statistiques.

3.2 La recherche

Recherche rapide : la recherche rapide s'effectue dans les champs suivants : NIM, nom d'affaire du site touristique et numéro d'entreprise. Les accents et traits d'union sont importants.

Recherche avancée : il est également possible de faire des recherches selon certains champs de saisie. Ces recherches peuvent être effectuées selon les modes « et » « ou ». Lorsque les résultats de recherche apparaissent, il est possible d'aller consulter chacune des fiches des entreprises, en cliquant sur la loupe, et de les modifier, en cliquant sur la tablette (selon l'accès de l'utilisateur). Il est également possible de les exporter sur des listes imprimables (selon l'accès de l'utilisateur).

Autres informations : Certaines statistiques sont également disponibles ainsi que le détail de certaines catégories.

3.3 Apporter des modifications

Trois types d'accès permettent aux usagers de mettre à jour ou d'apporter des modifications aux entreprises de la plateforme, ou d'en créer des nouvelles :

- **L'accès producteurs** : permet aux producteurs de modifier les informations de leur entreprise seulement.
- **L'accès collaborateurs externes** : les conseillers externes peuvent apporter des modifications aux différentes entreprises de la plateforme. Toutefois, avant d'être affichées en consultation, ces informations doivent être approuvées par le conseiller du MAPAQ, responsable de la région administrative de l'entreprise.
- **L'accès administrateurs** : un conseiller du MAPAQ peut modifier les différentes entreprises de la plateforme. S'il effectue des modifications concernant des informations d'entreprises de sa région administrative, celles-ci sont

automatiquement affichées sur le site. Toutefois, si des modifications sont apportées par un conseiller du MAPAQ à une entreprise qui ne fait pas partie de sa région administrative, ces modifications doivent être approuvées par le conseiller du MAPAQ responsable de la région administrative de l'entreprise.

3.3.1 Pour modifier ou mettre à jour des informations

À partir de la section *Recherche*, trouver l'entreprise ou le groupe d'entreprises ciblées (voir section 3.2).

Une fois que l'entreprise ou la liste d'entreprises est affichée, il est possible de se rendre dans le formulaire de modification de deux façons :

1 : Aller directement modifier des informations en cliquant sur la « tablette ». Cet icône mène l'utilisateur dans un formulaire de modification d'une entreprise en particulier. Une fois les modifications ou mises à jour effectuées, il suffit de cliquer sur le bouton « Sauvegarder » au bas du formulaire.

2 : Cliquer sur la « loupe ». Cet icône mène l'utilisateur dans un formulaire de consultation où il n'est pas possible de modifier des informations. Par contre, si l'utilisateur s'aperçoit d'une information à modifier une fois dans le formulaire de consultation, il n'a qu'à suivre le lien « Modifier » en haut du formulaire, qui le mènera dans le formulaire de modification. Une fois les modifications ou mises à jour effectuées, il suffit de cliquer sur le bouton « Sauvegarder » au bas du formulaire.

3.3.2 La création d'une nouvelle entreprise

La création d'une nouvelle entreprise est possible pour les usagers administrateurs. Voici la procédure :

1 : Dans la section *Admin* du site, allez dans *Gestion des accès à la plateforme*.

2 : Cliquez sur « Ajouter un nouvel usager » et remplissez les champs demandés. Idéalement, le nom d'utilisateur devrait être le NIM de l'entreprise. À la question « Rôle », sélectionnez *Producteur*.

3 : Pour compléter la fiche du producteur une première fois, il faut ouvrir une session à la plateforme avec le nom d'utilisateur et le mot de passe du producteur en question. De la page d'accueil, un lien vous mènera dans la nouvelle fiche.

4- La section *Administration*

S'adresse aux conseillers du MAPAQ responsables de l'agrotourisme dans leur région et au central

Voici les sections disponibles aux administrateurs du site :

1. [Demande d'accès](#)
2. [Gestion des accès à la plateforme](#)
3. [Gestion des entreprises](#)
4. [Importation et approbation FLORA](#)
5. [Menus déroulants](#)

4.1 Demande d'accès

Une des fonctions du site permet à des intervenants du secteur de l'agrotourisme de demander un accès par courriel directement à partir du site (page d'accueil, *Je désire m'inscrire*). Selon la région administrative du demandeur, le courriel est acheminé au responsable régional agrotouristique du MAPAQ. Ce dernier a la responsabilité d'octroyer un accès à ce conseiller s'il juge cette demande appropriée. Deux types d'accès peuvent être octroyés : l'accès visiteur (consultation seulement) ou l'accès collaborateur (pour les conseillers qui souhaitent bonifier la plateforme par la mise à jour de certaines informations).

Une fois que le conseiller du MAPAQ reçoit le courriel de demande, s'il juge approprié d'accepter cette demande, voici les étapes à suivre :

1 : Se rendre dans la section *Administration* du site.

2 : Choisir l'option *Demande d'accès*. Vous y retrouverez la liste des demandeurs en attente d'une réponse.

3 : Cliquez sur le demandeur.

4 : Validez tous les champs, choisissez le rôle du demandeur (visiteur ou collaborateur) et cliquez sur le crochet.

5 : Un courriel sera envoyé au conseiller externe pour l'informer de son accès à la plateforme et pour lui fournir ses informations de connexion (nom d'utilisateur et mot de passe).

Les accès producteurs sont générés automatiquement lorsqu'une entreprise est créée dans la plateforme. Normalement, aucune manœuvre ne devrait être réalisée pour créer des accès producteurs, à moins que vous ne vouliez créer un nouveau producteur dans la plateforme. Le système fait en sorte que les accès octroyés aux producteurs respectent les principes directeurs de la plateforme, déterminés par le comité de travail. Les producteurs accèdent au site par leur NIM.

4.2 Gestion des accès à la plateforme

Cette section vous permet de faire les actions suivantes :

- Octroyer un accès à un conseiller externe qui n'aurait pas complété de demande par courriel.
- Modifier des accès déjà octroyés.
- Supprimer des accès.

4.2.1 Modifier des accès

Cette section du site vous permet également de modifier des accès ayant déjà été octroyés.

Il suffit de repérer dans le tableau l'accès à modifier et de cliquer sur l'icône de la « tablette ». Chaque conseiller régional retrouve dans ce tableau les accès qu'il a octroyés ainsi que les accès des producteurs qui font partie de sa région administrative.

4.2.2 Supprimer des accès

Il vous est également possible de supprimer des accès (en cliquant sur la corbeille). Mais avant de supprimer des accès producteurs, vous devez supprimer l'entreprise.

4.3 Gestion des entreprises

Cette section vous permet de :

- Valider des modifications apportées à des entreprises de votre région en provenance de conseillers externes.
- Apporter des modifications aux entreprises de votre région.
- Supprimer des entreprises.

Dans la section *Gestion des entreprises*, chacun des conseillers du MAPAQ a accès aux entreprises de sa région administrative uniquement. Seul l'administrateur central a accès à toutes les entreprises.

4.3.1 Valider des modifications apportées à des entreprises de votre région en provenance de conseillers externes

Lorsqu'une modification est apportée à une entreprise par un conseiller autre que le conseiller du MAPAQ responsable régional, un courriel d'avertissement est envoyé à ce dernier afin de l'en informer.

Pour retrouver une entreprise dans la section *Gestion des entreprises* :

Dans le tableau, vous pouvez effectuer un premier tri entre les entreprises en attente d'approbation, celles approuvées et toutes les entreprises.

- Entreprises en **Attente** : entreprises dont les informations ont été modifiées par un conseiller externe. Ces informations nécessitent d'être validées/approuvées par le conseiller MAPAQ responsable (selon la région). Pour ces entreprises, ce qui est affiché en consultation correspond à la version avant modification.
- Entreprises **Approuvées** : entreprises qui ne nécessitent aucune intervention de la part du conseiller MAPAQ. À noter que les versions affichées en consultation des entreprises en attente peuvent être consultées à partir de ce tableau.
- **Toutes** : la liste de toutes les entreprises s'affiche, peu importe qu'elles soient en attente d'approbation ou approuvées.

Il est possible de combiner ce premier tri avec la recherche rapide. Ainsi, dans le champ *Texte*, lorsque vous faites une inscription, la recherche s'effectue par le NIM, le nom de l'entreprise et le numéro d'entreprise.

Une fois que vous avez trouvé l'entreprise ciblée, s'il s'agit d'une entreprise en attente, la première chose à faire est de valider les modifications apportées par un conseiller externe. Pour ce faire, cliquez sur le crochet vert à gauche. Une fenêtre s'ouvre et vous permet de voir les informations qui ont été modifiées. Vous pouvez valider ces informations individuellement, en sélectionnant les informations à conserver et qui seront affichées en consultation. Vous n'avez qu'à cliquer sur la bonne information et elle se sélectionnera. Vous pouvez également cliquer sur le haut d'une colonne pour la sélectionner en bloc.

Vous pouvez aussi choisir d'en approuver certaines et de faire de plus amples vérifications pour d'autres dont vous n'êtes pas certain. Pour ces dernières informations, vous n'avez qu'à sélectionner le crochet de la colonne « À faire ». Ainsi, les informations validées ne se perdront pas et vous n'aurez qu'à revenir dans le dossier de cette entreprise pour finaliser les informations classées « à faire ».

Lorsque terminé, cliquez sur le crochet au bas de la fenêtre et vos modifications seront enregistrées. L'entreprise fera alors partie du groupe des entreprises **Approuvées**. (Pour ce faire, il ne doit plus rester d'information « à faire ».)

4.3.2 Apporter des modifications aux entreprises de votre région

Pour ce qui est des entreprises approuvées, il est possible d'apporter des modifications à celles-ci directement à partir de la section *Administration*. En cliquant sur la « tablette », le lien vous mène directement dans le formulaire de modification de l'entreprise ciblée. Il vous sera possible de modifier certaines informations. Une fois les modifications effectuées, vous devez les sauvegarder en cliquant sur le bouton « Sauvegarder » au bas de la page. Celles-ci seront directement affichées en consultation.

Cas d'exception : une entreprise en attente nécessite des modifications de la part du conseiller MAPAQ.

Dans un tel cas, il est recommandé d'approuver les entreprises en attente avant de leur apporter de nouvelles modifications. Toutefois, il peut arriver, exceptionnellement, qu'une entreprise en attente soit modifiée par un conseiller MAPAQ avant que les modifications (apportées par un conseiller externe) n'aient été approuvées. Dans un tel cas, la version sur laquelle le conseiller du MAPAQ apportera des modifications correspond à la version de l'entreprise en attente. Par la suite, le conseiller aura tout de même à approuver la version en attente.

4.3.3 Supprimer des entreprises

Pour supprimer une entreprise, il suffit de cliquer sur la poubelle. Un message de confirmation vous demandera alors si vous êtes certain de vouloir effectuer cette action.

Cas d'exception : pour une entreprise en attente d'être approuvée.

Lorsqu'une entreprise est classée en attente, il y a deux versions de cette entreprise dans le système : celle qui est affichée (donc qui n'inclut pas les modifications qui n'ont pas été approuvées par le conseiller MAPAQ) et la version en attente d'être approuvée (donc qui inclut les modifications qui n'ont pas été approuvées par le conseiller MAPAQ). Si vous devez supprimer une entreprise dans une telle situation, vous supprimez une version de l'entreprise. S'il est souhaité que l'entreprise disparaisse complètement du système, lors d'un tel cas, les deux versions doivent être supprimées.

4.4 Importation et approbation FLORA

Cette section permet d'importer des fichiers de mises à jour des données FLORA. Il a été déterminé par le comité de travail que ces importations auraient lieu tous les trois mois. Selon le processus établi, les fichiers en provenance de FLORA seront importés par le MAPAQ central. Une fois l'importation réalisée, chaque conseiller MAPAQ a la responsabilité de valider les informations en provenance de FLORA. Seules les entreprises où certaines informations diffèrent entre ce qui existe dans la plateforme et FLORA, sont à valider.

4.4.1 Validation des importations de FLORA

À partir de la section *Administration*, choisir l'option *Importation et approbation FLORA*, cliquez ensuite sur « Valider les importations ». Les entreprises affichées dans le tableau sont celles qui nécessitent une intervention de la part du conseiller MAPAQ régional. Pour retrouver une entreprise, dans le champ *Texte*, lorsque vous faites une inscription, la recherche s'effectue par le NIM, le nom de l'entreprise et le numéro d'entreprise.

Pour valider les informations en provenance de FLORA, cliquez sur la « tablette » de l'entreprise visée. Une fenêtre s'ouvre et les informations sont disposées en quatre colonnes. La première correspond aux questions, la deuxième correspond aux informations en provenance de FLORA, la troisième correspond aux informations présentes dans la plateforme et la quatrième est une colonne à faire.

Il est possible de sélectionner individuellement les informations à être affichées dans la plateforme en cliquant sur chacune des informations, ou en bloc, en cliquant sur le titre de la colonne. Si certaines informations sont sûres et ont été sélectionnées mais que d'autres nécessitent de plus amples vérifications, pour ces dernières, il est possible d'utiliser la colonne « À faire ». Ainsi, vous ne perdrez pas les sélections effectuées et lors de votre retour, il ne vous restera que les items classés « À faire ». Tant qu'il reste des items classés « À faire », l'entreprise demeure dans le tableau de validation des importations de FLORA.

4.5 Menus déroulants

La section des menus déroulants permet de modifier et de mettre à jour ceux présents dans le site. Choisissez le menu à mettre à jour parmi ceux-ci :

- Circuits et routes
- Direction régionale
- Documents promotionnels
- Guide territoire
- Guide touristique
- MRC
- Municipalité
- Personnes-ressources
- Prix et distinctions
- Régions administratives
- Régions touristiques
- Responsables agrotouristiques
- Signalisation touristique
- Vitrine Internet

Ensuite sélectionnez l'item à modifier. Les boutons « Modifier » et « Supprimer » apparaissent alors au bas de l'écran. Cliquez sur le bouton « Modifier » pour apporter des mises à jour à l'item sélectionné ou sur le bouton « Supprimer » pour le faire disparaître. À noter que dans le cas où un item à supprimer est associé à une ou des entreprises, il ne sera pas possible de le supprimer. Un message apparaîtra alors, vous indiquant quelles entreprises sont associées à cet item. Il faudra alors désassocier ces entreprises de cet item avant de pouvoir le supprimer.

Pour ajouter un parent (titre d'une section) : Ajouter sans avoir sélectionné de parent.
Pour ajouter un enfant : cliquer sur le bouton « parent » et ensuite ajouter.

LEXIQUE utilisé dans ce document :

Conseillers MAPAQ : conseillers responsables de l'agrotourisme dans chacune des régions du MAPAQ et conseillers au « central » du MAPAQ (DCAR).

Conseillers externes : conseillers qui sont en lien avec des entreprises agrotouristiques de façon régulière, mais qui ne travaillent pas au MAPAQ.

Visiteurs : conseillers agricoles qui travaillent à l'occasion avec des producteurs agrotouristiques. Par exemple, conseillers en financement, en gestion, etc.

Producteurs agrotouristiques : producteurs qui offrent des activités touristiques complémentaires à l'agriculture ayant lieu sur leur exploitation agricole.

Producteurs connexes : producteurs agricoles vendant directement au public des produits frais ou transformés de leur exploitation, et ce, sur une base commerciale formelle et régulière.

Entreprises connexes : ne sont pas des producteurs agricoles. Elles offrent des activités à caractère touristique en lien avec le monde agricole et agroalimentaire.

Projet agrotouristique :

En attente de classement :